

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Janvier 2012

NOTES DE SYNTHÈSE

1. Vote du Budget primitif 2012.

Rapporteur : Paul Rochefort.

Conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2011, le projet de budget primitif 2012 a été examiné par la Commission des Finances le 19 janvier.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3.407 893€ ; la section d'investissement à 2.029 447€.

Sont annexés à la présente note : un détail des deux sections du budget, un état de la dette et la liste des subventions destinées aux associations.

2. Vote du taux des impôts locaux 2012.

Rapporteur : Paul Rochefort.

Comme cela a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget primitif 2012 a été élaboré sans recourir à une hausse du taux des trois taxes locales.

Ces taux sont les suivants :

Taxe d'habitation : 15.08%

Foncier bâti : 17.48%

Foncier non bâti : 47.38%

3. Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire: autorisation donnée à Monsieur le maire de déposer une demande de subvention.

Rapporteur : Claude VIAL

Lors de notre séance du 19 Septembre, nous avons délibéré pour autoriser le dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire.

Nous pensions alors faire porter notre demande sur le seul pôle associatif et culturel.

Les services préfectoraux nous ont fait savoir que l'objet de notre dossier pouvait être élargi et inclure notamment le pôle télétravail.

4. Création d'un poste d'assistant de conservation à temps non complet à la bibliothèque municipale.

Rapporteur : Corinne BARBASSO-BRUAS

La création de ce poste de catégorie B à temps non complet (50%) est inscrite au Budget Primitif. Elle fera l'objet des mesures de publicité réglementaires auprès du Centre de gestion de la fonction Publique territoriale.

Cette création doit être approuvée par le conseil Municipal.

5. Octroi de prestations d'action sociale au personnel communal et adhésion au contrat-cadre proposé par le Centre de gestion.

Rapporteur : Paul Rochefort.

Depuis la loi du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique territoriale, le montant des dépenses consacrées à l'action sociale fait partie des dépenses obligatoires de la collectivité, et il appartient au conseil municipal de déterminer le type des actions qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Notre commune adhère depuis fort longtemps au Comité des œuvres Sociales de la communauté Urbaine de LYON.

En plus des prestations accordées par ce Comité, notre commune souhaite mettre en place le titre restaurant et adhérer au contrat-cadre proposé par le Centre de gestion.

6. Paiement des titres de recettes émis par la commune : adhésion au service de Paiement des Titres par Carte Bancaire sur Internet – TIPI -

Rapporteur : Corinne BARBASSO-BRUAS

Dans le cadre de la refonte du site internet de la commune, il est prévu de proposer la possibilité de payer en ligne par Carte Bancaire certains services municipaux (cantine, activités périscolaires...).

Il est envisagé de recourir au service de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques dénommé TIPI.

Une convention doit être signée entre la DGFIP et la commune.

7. Construction d'un local technique : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer la demande de permis de construire au nom de la commune.

Rapporteur : Michel DUPREZ

Ce projet inscrit au Budget primitif 2012 consiste en la construction d'un local destiné au rangement du matériel utilisé par les services techniques communaux et actuellement dispersé sur plusieurs sites.

Ce bâtiment est envisagé à côté du gymnase.

Il convient d'autoriser la Maire à signer et déposer au nom de la commune la demande de permis de construire exigée pour cette construction.